



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 5 novembre 2010 à 20h30

**Présents :** Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Jean-Rémi DURAND-GASSELIN, Georges LEMOINE, Annie MAHIEUX, Jacques MATHIEU, Jacqueline MIELLE, Laurence RIEU, Marie Aimée THERME.

**Excusée :** Dany DECAVATA,

**Secrétaire de séance :** Jean Rémi DURAND GASSELIN

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – Logements du Serre, Permis de construire**

Lors de la rencontre de ce 28 octobre pour préparer les logements du Blat, le cabinet CONSTRUIRE a remis au maire le dossier du Permis de Construire. Ce dossier prévoit 9 logements pour 8 maisons. La programmation des espaces communs, de l'implantation et de la finition de chacune de ces maisons a été effectuée en concertation avec les futurs habitants.

***Après présentation du dossier de Permis de Construire et délibération, le conseil municipal donne son accord pour l'envoi du dit dossier.***

#### **2 – Indemnités du Percepteur**

Le maire présente les indemnités habituelles du Percepteur de Joyeuse, prévues par la loi, pour la gestion de la commune.

***Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité.***

#### **3 – Travaux à la Ferme communale de Fabrou**

Le maire présente un plan de gestion prévisionnelle pour la réhabilitation de la ferme communale de Fabrou, conforme aux décisions déjà prises : cette opération doit être à terme une opération blanche pour les finances de la commune.

1 – Les frais engagés par la commune pour l'achat des terres, les études juridiques et architecture, les échanges fonciers et la création du chemin s'élèvent à 33 758 €. La commune aura perçu 9 050 € de subventions, soit un coût à la charge de la commune de 24 708 €. Cette dépense sera équilibrée par la vente aux fermiers après 10 ans de bail rural, soit en 2020. Une promesse de vente est prévue par le bail.

2 – Pour les travaux, une subvention couvrant 80% des frais, pour un montant prévisionnel de 165 000 €, est instruite par le Syndicat de Pays d'Ardèche Méridionale. Ce taux de subvention est remarquable et témoigne du fort soutien du Conseil Général et du Conseil Régional, mais aussi de l'accompagnement de ce projet par le Parc Naturel Régional et par la Chambre d'Agriculture. Pour pouvoir bénéficier de cette subvention à 80%, qui couvre aussi les frais de main d'œuvre, la commune pourrait créer deux postes d'agents techniques à temps partiel. Ces personnes seraient affectées à la reconstruction des ruines. Les dépenses sur leurs salaires sont donc aussi subventionnées à 80%.

Les 20% des travaux restant à charge de la commune seraient équilibrés par le loyer du fermage, qui serait donc augmenté à 200 € / mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

***Après délibération, le conseil municipal adopte cette gestion prévisionnelle, à l'unanimité.***

#### **4 – Service de Transport à la demande**

La commune de Beaumont, comme Laboule et Valgorge, peut renouveler une convention avec le Conseil Général pour le Service de Transport à la demande. A Valgorge, ce Service est régulièrement utilisé, mais il ne l'est plus à Beaumont depuis deux ans.

La proposition est d'une part de refaire publicité sur la commune pour cette possibilité de transport et d'autre part de signer cette convention.

***Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité.***

**Fin de la séance à 22h30**

***Des dates de fin d'année ...***

***Lundi 13 décembre à 12h : Repas des Aînés,  
invités par le CCAS  
et auxquels se joindront les enfants de l'école pour le dessert.  
Le repas sera préparé par Le Sentier des Arches à la Salle communale.***

***Mercredi 15 décembre, après midi Théâtre  
à 17 h : « Augustin »,  
spectacle écrit et présenté par la Compagnie La Grange à Papa***

**Site de la Commune :** [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com) ,  
où vous pouvez lire, entre autres informations, le compte-rendu des derniers Conseils Municipaux.

**Adresse électronique de la Mairie :** [mairie.beaumont07110@orange.fr](mailto:mairie.beaumont07110@orange.fr)

**Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie**  
(compte-rendu du Conseil Municipal, annonces de manifestations, informations diverses)

**peuvent le demander par courrier électronique**

*Leur adresse ne sera pas communiquée à des tiers*